

DÉCISION DU MAIRE N° 2023/01/09

Objet : 09 - Don d'une cardeuse

Le Maire de la commune de VIRE NORMANDIE,

Vu l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération du 10 juillet 2020 portant délégation au maire de certaines attributions du Conseil Municipal,

Vu la proposition faite au musée de Vire Normandie de Madame Christelle Horvath

Décide

De donner son accord à l'acceptation du don suivant :

- Une cardeuse appartenant à sa grand-mère, Marie Leroy, matelassière à Sept-Frères

Fait à Vire Normandie, le 16 janvier 2023

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-200060176-20230123-09-AI

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 23/01/2023

Affichage : 24/01/2023

Le Maire de VIRE NORMANDIE informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de CAEN dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.

Le Maire de VIRE NORMANDIE,

Marc ANDREU SABATER

